

ACTES NEUJ PRO 2010

ATELIER 1

SERVICE CIVIQUE : DE LA LOI A SA MISE EN OEUVRE

Intervenants :

Véronique BUSSON, *Chargée de mission volontariats à Cotravaux*

Elisabeth CUNHA, *Coordinatrice du Service volontaire européen à l'Agence française du programme européen*

Steve SAMANBJEU, *Volontaire en service civique auprès de la Ligue de l'Enseignement*

Animateur : Frantz HAUW, *Inspecteur à la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations de l'Allier*

Frantz HAUW, *Inspecteur à la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations de l'Allier, Animateur*

J'ai le plaisir d'accueillir pour cet atelier 3 intervenants que je vais laisser se présenter tout à l'heure plus en détail : Véronique BUSSON, Elisabeth CUNHA et Steve SAMANBJEU ; Steve est aujourd'hui en service civique auprès de la Ligne de l'enseignement de l'Allier ; il se présentera plus en détail et présentera ses missions tout à l'heure.

Pour avoir un atelier dynamique, car le constat que j'ai pu faire sur la journée d'hier en particulier, où des ateliers n'étaient pas très dynamiques, voire un peu soporifiques, nous aurons deux temps, un temps de présentation des expériences du volontariat par Véronique et Elisabeth, ensuite un échange avec la salle sur la mise en œuvre du service civique. Je précise qu'aujourd'hui concernant le service civique, on est sur la mise en œuvre ; des questions se posent, auxquelles on n'a pas aujourd'hui forcément de réponse ; je sais que vous ne manquerez pas de poser des questions, ne vous étonnez pas si l'on n'a pas des réponses très précises à vous donner aujourd'hui sur les problématiques de tutorat, les problématiques de formation citoyenne, l'accompagnement des structures. Nous sommes opérationnels, que ce soit au niveau des associations, des élus locaux, des services de l'Etat pour mettre en place le service civique aujourd'hui ; nous attendons encore des validations qui vont arriver ; l'idée est d'échanger sur le service civique, la plus-value pour le jeune, pour l'association et d'échanger sur un certain nombre de questionnements qui émergent autour de, certains diront la mission, d'autres diront l'activité, en tout cas cette notion d'engagement des jeunes.

Elisabeth CUNHA, *Coordinatrice du Service volontaire européen à l'Agence française du programme européen*

Bonjour à tous, je travaille à l'Agence française du programme européen « jeunesse en action », hébergé à l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire ; je suis la coordinatrice du service « volontaires européens ». Je connais bien le service civique pour avoir travaillé, au même titre que Véronique, sur sa mise en place, mais je ne suis pas à l'agence service civique ; je peux vous parler d'expériences du SVE, ce qu'il est, comment se servir en partie de l'expérience du SVE pour travailler sur la mise en œuvre du service civique ; on l'a dit, le service civique se met en place, mais il ne part pas d'un terrain complètement vierge ; avant le service civique, il y avait d'autres choses ; il faut essayer de récupérer ce qui s'est fait avant, pour construire ce service civique nouvelle mouture. Pour le SVE, qui est une action du programme européen « Jeunesse en action », programme de mobilité de la commission européenne, c'est du volontariat européen, de courte ou longue durée dans la grande Europe, longue durée pour des jeunes non en difficulté, et courte durée pour des jeunes en très grosse difficulté, qui ne sont pas en capacité de partir, de suite, sur des longues périodes. Ce SVE existe depuis 1996 et depuis la loi du 10 mars 2010 relative au service civique, c'est une forme

de service civique, qui n'est pas géré complètement de la même façon qu'un service civique classique, avec la commission européenne, des dispositifs et des bases légales propres.

Véronique BUSSON, Chargée de mission volontariats à Cotravaux

Je suis chargée de mission volontariats dans une association qui s'appelle « Cotravaux », qui rassemble une dizaine d'associations françaises dont l'histoire et un des cœurs de métier est le volontariat à court ou long terme, sous une forme que vous connaissez sans doute, les chantiers de jeunes bénévoles selon l'appellation française, et sous des formes plus longues : les volontariats avant même tout dispositif. Je le précise car dans le tableau actuel, y compris dans le monde associatif, sans du tout vouloir ni les séparer ni les hiérarchiser, il y a des réseaux associatifs qui, traditionnellement, dans leur histoire et dans leur vocation étaient déjà, et dans les échanges internationaux européens, mais aussi sur le travail et l'action volontaires, notamment avec les jeunes ; les associations Cotravaux en font partie ; d'autres ne découvrent l'implication long terme sous une forme de volontariat que depuis qu'il y a des dispositifs et des statuts reconnus en France.

La majorité même des grands réseaux associatifs, y compris d'éducation populaire, ont découvert, se sont impliqués dans le volontariat des jeunes à partir du moment où un dispositif le reconnaissait et le soutenait financièrement, donc depuis 2006, il n'y a pas si longtemps que cela, avec la première forme qui était le service civil volontaire, pour ce qui est en France, le service volontaire européen étant une forme particulière pour ceux qui pouvaient déjà s'intéresser à la mobilité européenne en accueil ou en envoi. Je redis cette spécificité de nos réseaux car forcément, dans l'expérience et l'approche que l'on peut avoir de ce que peut être un volontariat, notamment de jeunes, mon réseau n'est pas du tout représentatif de l'ensemble des réseaux associatifs français ; chacun va porter ces choses, les découvrir un peu au fur et à mesure ; mon expérience n'est évidemment pas généralisée sur d'autres réseaux ; il est important de le savoir.

Le volontariat pour nous, c'était avant que des lois l'instaurent, le codifient, le modélisent ; il y avait deux grosses focales, d'une part, c'est bien dans la lignée des engagements bénévoles, avec une spécificité qui est vraiment cette double approche ; c'est un temps qui doit être en même temps dans l'intérêt du jeune et du projet ; les deux sont indissociables dans une logique de volontariat ; je ne sais où ils seraient dissociables, mais si je le dis, c'est que dans le bénévolat, on n'a pas forcément cette même approche ; le bénévolat est reconnu par un ensemble de réseaux associatifs ; ce qui est indissociable est la démarche de la personne volontaire et de ce qu'elle va y gagner, et la démarche de la structure qui l'accueille avec son projet, de ce qu'elle va gagner et de ce que va gagner le projet ; c'est cette synergie qu'il est toujours important de voir ; cela va sans doute nous aider à déblayer un peu les questions.

Frantz HAUW

Ce sera le cœur de notre échange, sur la notion que vient d'évoquer Véronique.

Steve SAMANBJEU, Volontaire en service civique auprès de la Ligue de l'Enseignement

Je suis en service civique volontaire ; je suis à la cyber base de Moulins, qui permet d'apprendre aux jeunes plus âgés le réseau informatique, tout ce qui est papiers administratifs, CV, lettre de motivation ; cela permet aux plus âgés de découvrir l'ordinateur, tout ce qui est montage photos, boîtes mail, etc. Je suis en service civique depuis le mois de septembre pour une durée de 9 mois.

Frantz HAUW

Vous intervenez bien sûr à loisir ; aujourd'hui, sur la mise en œuvre du service civique, on a une difficulté de lisibilité par rapport aux missions des jeunes ; la loi précise bien que le service civique ne doit en aucun cas remplacer un salarié ; sur la communication faite à propos de la mise en place du service civique, il y a une vraie difficulté, en tout cas des questionnements qui remontent : « je suis une association, prendre un service civique m'intéresse, mais qu'est-ce que je pourrais bien lui donner comme mission ? Cette notion d'engagement, de volontariat, c'est un peu compliqué ; on a des jeunes qui sont demandeurs d'informations, que peut-on leur donner comme informations ? Comment peut-on leur répondre le plus précisément possible quant aux missions qu'ils pourraient remplir ? A ce titre, ce qui m'intéresserait serait que Véronique et Elisabeth puissent témoigner de leur expérience, de l'idée, de la conception que vous vous faites de cet engagement et de ce volontariat ?

Véronique BUSSON

Avant de répondre à cette question, pour être au clair sur ce dont on parle ce matin, le service civique, Elisabeth l'a dit en disant que le service volontaire européen était intégré dans le service civique, il faut avoir en tête qu'il y a deux choses différentes dans le service civique ; il y a une sorte de label donné à toute forme de volontariat. Le service civique tel qu'adopté a deux fonctions : une grande fonction de labellisation pour essayer que soit mieux reconnus et mieux promus les engagements volontaires de tout le monde dans le droit français ; il nous fallait une loi, elle a été faite, mais elle rassemble toutes les formes de volontariat ; Elisabeth le disait en parlant du SVE qui est en même temps resté un dispositif à part, mais en même temps est intégré dans le service civique ; cette notion de label, on en a fortement besoin, dans la mesure où en France, jusqu'à présent, il n'était pas reconnu que quand on prenait un an pour faire une mission à l'étranger, même dans une action humanitaire, ou un volontariat en France, sur un CV, cela faisait plutôt une dent creuse qu'une ligne remplie et valorisée ; dans un cursus d'études, il n'y a pas de tradition en France de voir un étudiant s'échapper un semestre ou une année pour reprendre plus tard ses études.

C'est fondamental quand on parlera de : « à quoi sert le service civique ? » ; cela doit servir aussi avec cette loi qui rassemble toutes les formes de volontariat, à labelliser sous un même mot, pour qu'il n'y en ait pas 10 différents, quelque chose que l'on va tous essayer de promouvoir, de valoriser, pour que et les employeurs, et les cursus universitaires, et les familles, et tout le monde, la société entière, reconnaissent bien qu'à un ou des moments de sa vie, on peut faire autre chose que de se former dans un but professionnel et courir après une carrière qui, on le sait, aujourd'hui n'est pas si facile, ni pour les jeunes, ni pour les plus vieux. C'est cet espace, un peu différent de la formation, de l'emploi ou de la carrière professionnelle que cette loi touche ; il est vraiment important de le dire ; c'est un problème de choix de société, de dire que l'on reconnaît qu'il y a autre chose que ces temps de formation, d'emploi ou de carrière professionnelle, et nous essayons de le reconnaître, nous société française, à part entière, car l'intérêt général et la participation à la cohésion sociale est importante. C'est en gros ce que dit la loi et il ne faut pas l'oublier, car cela va nous guider dans des choses plus pratiques et opérationnelles que nous dirons ; c'est valable pour tout le monde, la loi dit que le service civique est ouvert à tous à partir de 16 ans, sans âge limite supérieur, il est ouvert aux Français, aux Européens, aux étrangers résidant sur notre sol de manière légale depuis plus d'un an, et il est même ouvert à un principe de réciprocité pour des volontaires qui viendraient d'Afrique, avec lesquels il y aurait des protocoles d'échange.

Cette loi est très ouverte, il ne faut pas l'oublier, car il y a un enjeu de société sur la reconnaissance de ce que peut être le volontariat. Ce dont nous allons parler aujourd'hui, car c'est ce qui préoccupe tout le monde et qui de manière opérationnelle est en jeu c'est-à-dire l'engagement dans un service civique pour les jeunes de 16 à 25 ans, soutenu financièrement par l'Etat. Je voulais donner cette précision, car il ne faut pas oublier le cadre général ; au delà de l'opérationnel, nous sommes dans un contexte où l'un des enjeux est de valoriser ces temps.

Elisabeth CUNHA

On s'aperçoit bien que l'on avait besoin de quelque chose qui légitime l'activité volontaire des jeunes, cet engagement ; cela existe déjà en Allemagne, en Italie, où c'est acquis ; le jeune peut partir un an s'engager ailleurs, dire qu'il fait un break de 6 mois, 9 mois, 1 an et partir s'engager, puis revenir ; c'est réellement pris en compte dans son parcours, son cursus. On voit l'apport que cela a sur les jeunes ; il est important réellement que ce cadre existe maintenant en France ; nous l'avons vu sur le volontariat européen, nous avons beaucoup de jeunes et souvent des parents au téléphone pour leur expliquer que le jeune ne partait pas simplement passer un an aux frais de la princesse pour s'amuser, que dans son parcours, cela allait être positif, en terme d'échanges interculturels avec d'autres, de citoyenneté aussi ; quand on part, que ce soit dans la structure à côté de chez soi ou dans un autre pays, fondamentalement, on est avec d'autres personnes qui ne sont pas comme nous, qui pensent différemment de nous ; c'est très constructif dans un parcours, et pas que sur les jeunes, d'ailleurs, sur tout le monde ; mais pour le coup, notre cible, ce sont les jeunes.

Il fallait quelque chose qui le reconnaisse, sur lequel on puisse travailler, de manière que ce soit encore davantage reconnu, que les jeunes puissent vraiment l'intégrer à leur parcours, en fonction de leurs inspirations, parce qu'ils ont envie de s'engager sur une mission ou une activité (je dirais plutôt « activité ») ou parce qu'ils ont besoin de faire autre chose, de manière à rebondir. Au delà d'un dispositif, ce sont des outils, au service des jeunes, des structures qui accompagnent les jeunes, des collectivités, de l'ensemble de la société ; en fonction des jeunes auxquels on a affaire, soit c'est un

jeune qui sait très bien ce qu'il veut faire, il s'engage dans une mission parce qu'il a envie de faire cela, soit c'est un jeune qui a besoin qu'on l'aide dans son parcours ; nos dispositifs sont là pour aider les gens qui les accompagnent, construire avec eux un parcours, pour qu'ils puissent rebondir et s'adapter à la société actuelle.

Pour nous, la loi, dans la reconnaissance de ce statut de volontaire, est très importante ; il ne faut pas l'oublier en effet, on est sur des périodes de construction, tout n'est pas calé, on a des interrogations, mais on construit tout cela ; il y a la critique, et derrière, on a des propositions ; c'est à nous tous d'amener les propositions à l'agence du service civique, mais également sur le dispositif, nous sommes là depuis 1996, mais c'est encore en construction ; ce n'est pas parfait du jour au lendemain ; il ne faut pas oublier à quoi sert cette loi, pourquoi elle a été mise en place ; qu'amène un volontariat à un jeune mais aussi à la société, à la collectivité, à nous tous ? Tout est à construire, mais construisons-le ensemble et de manière positive.

Frantz HAUW

C'est un questionnement qui revient régulièrement à la fois sur le jeune, on se focalise un peu trop sur la mission, et il faut bien prendre le jeune dans le cadre d'un projet ; j'aimerais que l'on revienne là-dessus et sur l'intérêt pour un jeune d'avoir un service civique (Steve pourra témoigner à ce titre) et l'intérêt pour la structure aussi, que ce soit une collectivité locale ou une association de prendre un jeune en service civique.

Véronique BUSSON

Pour commencer sur l'aspect plus « mission », autour des mots, nous aurons tous un travail important à faire, y compris moi ; dans nos réseaux, qui de manière traditionnelle sommes dans le volontariat, nous avons beaucoup à évoluer, à faire attention aux mots que l'on emploie ; le mot « volontaire », on l'emploie depuis toujours, pour décrire aussi bien du court terme que du long terme, des activités bénévoles ou des activités volontaires qui sont indemnisées ; et ce n'est pas du tout la même situation pour la personne. Même nous qui sommes dedans depuis que nous sommes tout petit, nous avons un réel effort à faire, et je pense que tout le monde l'a autour des termes ; le terme « embaucher » est celui qui va venir spontanément dans la bouche de tout un chacun, notamment des associations ; les collectivités, ce n'est pas trop mon domaine de connaissance ; je pense que la situation est particulière ; les collectivités peuvent accueillir des jeunes en service civique, il est très important que cela se développe aussi là, mais c'est probablement une réflexion et une mise en place qui sera différente du monde associatif ; je ne domine pas ; il y a aussi un réel vivier d'implication, car les collectivités sont des acteurs très importants, qui peuvent ouvrir pour des jeunes des espaces tout aussi importants que des associations.

C'est bien de manière conjuguée qu'il faut voir les choses autour du service civique ; embaucher n'est pas le bon terme ; on n'embauche pas un jeune volontaire, on l'accueille ; le terme retenu par l'agence du service civique est le terme « accueillir » ; « accueillir » veut bien dire les choses, c'est une connotation que l'on aime bien ; en anglais, c'est « host » ; c'est un mot que l'on peut avoir dans les différents programmes ; on accueille quelqu'un, l'intention n'est pas simplement de lui donner quelque chose à faire ; nous préférons le terme « projet » au terme « mission », voire au terme « activité » ; les activités sont ce que le jeune est amené à faire dans un projet ; les missions ont une connotation ; ce n'était pas dans notre vocabulaire ; c'est « missionnaire » et c'est un terme beaucoup utilisé pour les volontariats à l'international ; il y a une espèce d'ampleur dans le mot « mission » ; qu'en pense Steve ? Comment les jeunes sentent-ils les mots employés pour le service civique ? Comment reconnaissent-ils par ces mots (ou comment le diraient-ils) que c'est différent d'un emploi ou d'un stage ? Comment décrivent-ils la situation, pour que ce soit clair pour tout le monde, ce n'est ni un emploi, ni un stage ; le stage est aussi une autre impasse de ce que l'on a à éviter dans l'accueil de jeunes en service civique ; parfois, cela peut être très proche d'une situation de stage, notamment quand les jeunes sont accueillis seuls ; il y a la concurrence, la substitution à l'emploi, mais aussi le fait que, et pour la structure d'accueil, et pour le jeune lui-même, on ne voit pas bien la différence entre un stage et un service civique. Et il y en a, qui sont fondamentales.

Je reviens aux projets ou missions ; nous préférons le terme de « projet » et le terme « accueil » ; cela s'inscrit dans quelque chose de plus global, il y a certes l'activité, mais tout son environnement et l'accompagnement que l'on fait pour que le jeune s'inscrive dans ses missions, dans ce qu'il a à faire de manière très concrète, mais aussi dans son environnement qui est souvent un nouvel environnement pour lui. Certains feront un service civique dans un milieu qu'ils connaissent bien, il n'y

a rien à dire là-dessus, c'est un parcours tout à fait intéressant, mais sûrement beaucoup d'autres arriveront dans un environnement qu'ils ne connaissaient pas avant, une association, une collectivité, qu'ils ne connaissaient pas, une équipe qu'ils ne connaissent pas, un domaine d'action qu'ils ne connaissent pas ; ils ont tout à découvrir, voire un hébergement ou une vie sociale qu'ils ont à refaire, parce qu'ils ont bougé ; nous sommes pour nous dire, dans le projet de service civique ou de volontariat, que la mobilité est importante ; c'est une autre expérience, et on peut aussi l'affirmer par la mobilité.

Au delà de l'activité, c'est bien tout l'environnement qu'il faut imaginer et réfléchir quand on envisage d'accueillir un jeune en service civique ; cela peut prendre des formes multiples ; cela va être compliqué de donner des exemples, les exemples ne pourront être que très particuliers ; il y a tellement de situations, de contextes, d'environnements, que c'est peut-être vous qui ferez émerger les exemples ; pour nous, ce serait difficile ; il n'y a pas de modèle, et c'est peut-être cela qu'il faut que l'on se dise aussi, sans doute.

Frantz HAUW

Par rapport à la notion de projet, l'intéressant est de dire qu'un jeune qui serait en service civique, embauché par une association de l'Allier ... cela fait deux fois que je dis « embauché » ... « accueilli » ; c'est de la déformation professionnelle. Ce jeune, il faut à un moment donné qu'il soit dans un parcours de découverte ; s'il a une mission dans l'Allier, il peut en avoir une aussi à Brest, à Lille, il est dans un parcours ; il ne s'agit pas d'avoir des jeunes qui viennent uniquement travailler sur la cyber base de Moulins, qui reste à Moulins et ne fasse que cela ; c'est un exemple !

Bernard LESTERLIN, Député de l'Allier, membre du comité stratégique du service civique.

Au sein du comité stratégique, j'anime le groupe de travail sur la gouvernance du dispositif, le partenariat et le contrôle. Je n'interviens pas sur le débat ; dans la présentation, on est sur la sémantique, je crois qu'il ne faut pas avoir peur des mots, car les mots ont été posés dans la loi ; c'est une loi de la République depuis le 10 mars, et cette loi parle « d'engagement de service civique » ; le mot « engagement » n'est pas un mot tabou ; du côté de l'organisme d'accueil, le mot, le nom commun qui va, c'est accueil, du verbe accueillir ; le mot qui va, parce qu'il est dans la loi, pour le jeune, on parle bien du jeune de 15 à 25 ans révolus, c'est l'engagement, du verbe engager ; je crois qu'il ne faut pas se torturer les méninges sur les mots à utiliser ; si cette loi a été votée, c'est que l'on fait autre chose par rapport à ce qui existait avant, on reprend des éléments de ce qui existait déjà, le service civique volontaire, bien sûr le service civique européen, les volontariats internationaux ; on a mis cela dans un cadre juridique commun qui est le code du service national ; et l'on se doit, y compris en terme de sémantique, de respecter la loi.

Elisabeth CUNHA

Je suis d'accord avec vous, sans parler de sémantique, parce que parfois, en utilisant un mot, cela peut permettre d'expliquer davantage ce qu'il y a derrière ; comme nous étions, pour Véronique, avec son expérience de volontariat, et l'équipe du SVE sur le volontariat européen, nous avons aussi des termes employés qui ne sont pas forcément très justes ; mais comme ils sont traduits de l'anglais, ce n'est pas forcément ce que nous aurions dit, nous, mais nous sommes obligés de faire cette traduction ; on parle de projet, d'activité, pas de mission, mais quand on dit « activité », cela nous permet d'expliquer ce qu'est la mission de manière plus concrète ; cela nous parle plus, car on est dedans depuis plus longtemps.

On parle bien effectivement d'engagement ; pour faire une parenthèse, quand nos jeunes vont sur une formation, certains n'ont pas forcément la notion de ce qu'est le volontariat et l'engagement, et nous avons tout un travail de fait pour qu'au moment où ils partent en volontariat, ils sachent ce qu'est le volontariat et l'engagement dans ce qu'ils vont faire et ce n'est pas simplement « je pars pour partir » ; derrière, il y a toute une philosophie ; chacun ensuite prend ce qu'il prend dans ce qu'on leur dit ; mais il est important de faire ces rappels, car ce sont des mots importants. Sur accueillir, nous sommes d'accord, le mot est fondamental, et on ne parle surtout pas d'embaucher.

Si l'on revient sur la mission et je ne parlerai plus d'activité, ce qui est fondamentale dans les missions, c'est ainsi que nous le voyons en tous les cas, cela ne reste donc que notre expérience, c'est que la structure a son idée de mission à proposer aux jeunes, mais le jeune arrive aussi avec des envies et des apports ; il faut que la mission ne soit pas figée, qu'elle soit ouverte au jeune, que le jeune puisse y apporter également ses propositions ; je donne un exemple qui n'est pas forcément le

bon, pour essayer de caricaturer : si c'est potentiellement une mission où l'on a besoin d'un jeune avec un bac plus 4, il faut aussi qu'on puisse éventuellement l'adapter à un jeune qui n'a pas un bac plus 4 mais qui a envie d'aller sur cette mission ; je n'aime pas non plus le terme « objectif » dans ce cadre, mais soyons clairs, si l'on parle d'objectif, il faut qu'à la place d'atteindre le niveau 10, je dis n'importe quoi, on n'atteigne que le niveau 5 parce que le jeune est là, que l'on fait avec le jeune, que l'on construit également cette mission avec le jeune. Il est important pour nous qu'elle ne soit pas complètement figée et que n'importe quel jeune qui arrive puisse rentrer dans cette mission, puisse aussi la co-construire avec la structure, en y amenant ses envies, ses compétences ; car chaque jeune a également ses compétences à amener, différentes selon les jeunes, mais c'est important ; là, le jeune va s'engager également dans son volontariat ; c'est là où cela devient intéressant, et pour la structure, et pour la société, et pour le jeune ; tout le monde va s'y retrouver, chacun va amener ; la structure va amener des choses au jeune, il va donc apprendre avec la structure, mais lui amènera aussi à la structure.

Quelque chose d'intéressant et de très vrai, la structure doit être prête à entendre ce que le jeune a à dire ; on n'est pas dans un salariat où le jeune arrive, on lui dit ce qu'il faut qu'il fasse, il n'a pas forcément droit à la parole (je caricature) ; dans un stage, c'est le même cadre ; dans un cadre de volontariat, on est bien sur un échange ; la structure doit être en capacité d'entendre le jeune dire potentiellement : là, je ferai différemment, car je pense que l'on a d'autres façons de faire, il faut que la structure soit en capacité d'écouter et de voir éventuellement s'il y a moyen, si ce n'est pas une bonne idée, si potentiellement on peut faire autrement ; cet échange est à mon sens très important ; et c'est là que l'on ne sera pas dans de l'emploi, on sera dans de l'échange de part et d'autre.

Vous me direz que c'est bien beau, que dans la réalité, cela ne marche pas ainsi ; je ne suis pas entièrement d'accord, cela ne marche effectivement peut-être pas tout le temps comme cela, mais dans beaucoup de projets de volontariat, et nous le voyons, cela marche aussi comme cela. Parfois on arrive à des clashes, où il n'y a pas d'entente entre le jeune et la structure, cela peut arriver ; pour nous, cela devient résiduel ; il faut être en capacité, quand on accueille un volontaire, d'entendre cela, et que le jeune soit aussi en capacité de l'entendre, car il ne va pas non plus dire « je fais table rase de tout et je fais comme j'ai envie » ; on est vraiment dans l'échange ; à partir de là, je pense que les missions seront réussies et que l'on sera vraiment dans de l'engagement et du volontariat.

Frantz HAUW

Sur l'écoute de la structure, Steve interviendra ... A priori, dans cette démarche de cohésion sociale, les missions confiées à des jeunes sont susceptibles d'être remplies par des jeunes, qu'ils aient un niveau 6 ou un niveau 2 ; c'est ce que j'en avais compris en tout cas, que tout un chacun était susceptible de remplir les mêmes missions. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de questionnements sur ces missions ; y a-t-il nécessité de les adapter ? Est-ce qu'au contraire, il faut faire en sorte que quelqu'un qui a un master puisse avoir une mission qui puisse être aussi remplie par quelqu'un qui est titulaire d'un CAP ? Cela fait aujourd'hui partie des questions qui se posent. Steve, par rapport à l'écoute, ou ce que vous pouvez apporter à la cyber base ? Avez-vous proposé de changer les choses, des améliorations ou des changements ?

Steve SAMANBJEU

A la cyber base, le fait de travailler avec les jeunes au quotidien, ou même d'aider les plus âgés, il faut avoir quand même un minimum de niveau ; réaliser des lettres de motivation pour les collégiens, aider les personnes qui reçoivent des contraventions et ne savent pas comment y répondre, nous devons avoir quand même un niveau d'études assez correct sinon on ne pourrait pas s'en sortir ; concernant la cyber base à Moulins, je m'occupe plutôt d'aider les personnes qui ne savent pas utiliser un ordinateur ; je suis spécialisé en informatique, je connais le traitement de textes, etc.

Frantz HAUW

Par exemple, êtes-vous intervenu sur les horaires d'accueil, le mode de fonctionnement de la cyber base, avez-vous votre mot à dire ou non ? Est-ce qu'aujourd'hui, vous êtes dans une situation où vous attendez un peu avant de le faire ?

Steve SAMANBJEU

Le fonctionnement me semble satisfaisant ; la cyber base n'est pas seulement ouverte de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures tous les jours ; nous mettons des projets en place ; nous avons par exemple le projet du jeudi et du mardi qui concernent des ateliers ; de 8 heures à 11

heures, nous accueillons des personnes plus âgées et leur apprenons comment mettre une annonce sur Internet, créer une boîte mail, ouvrir leurs messages, etc. Nous avons un fonctionnement très spécifique.

Sophie BOURRE, Conseil général de Loire-Atlantique, Service jeunesse et éducation populaire

Le Conseil général de Loire-Atlantique participe au financement du PEJA en finançant notamment les structures qui accueillent des jeunes volontaires européens ; mon témoignage est de deux ordres ; j'ai été moi-même volontaire à l'international, voici une vingtaine d'années, et nous avons vu comment les missions avaient évolué ; voici 25 ou 30 ans pouvaient partir en volontariat international des gens qui avaient des bacs techniques, des CAP, des BEP ; c'était ouvert ; aujourd'hui, quand vous regardez les bases de données et les offres de volontariat, il n'y a plus ce genre d'offre ; aujourd'hui, on propose du volontariat à des gens qui ont Bac plus 6, Bac plus 7, une expérience de 2 ans, des postes à responsabilité ; on est bien là sur l'acquisition de compétences professionnelles ; on ne valorise que rarement les compétences sociales.

Autre chose, pour reprendre les propos de Monsieur le Député, il y a l'engagement, il y a l'accueil et qui dit engagement et accueil dit contrat d'accompagnement ; la structure qui va accueillir s'est au préalable donnée les moyens d'accompagner, notamment sur l'acquisition de savoir-faire, que l'on pourra appeler par ailleurs « compétence », mais le terme commence un peu à m'agacer, et aussi sur les questions de savoir-être, de croisement des cultures, comment j'appréhende le pays qui m'accueille, la région qui m'accueille. Aujourd'hui, les structures qui accueillent et les jeunes qui partent, malheureusement, et c'est bien la problématique du PEJA, à l'origine faite pour les jeunes non qualifiés, je suis désolée de vous contredire, mais en Pays de Loire, quand on fait le constat, les jeunes qui partent et les jeunes que nous accueillons ne sont malheureusement pas des jeunes de niveau 5 et 6 ; les postes proposés sont effectivement des postes ; nous travaillons aujourd'hui à la problématique, avec tout le réseau Pays de Loire, sur la notion d'accompagnement.

J'aurais des exemples que je ne donnerai pas ici, mais des structures accueillent pendant 3 ans des jeunes qui viennent d'Allemagne, parce que la structure est une crèche franco-allemande, qu'il nous faut nécessairement quelqu'un qui parle allemand ; par ailleurs, il va nous falloir quelqu'un qui parle anglais, qui maîtrise très bien la langue, et on ne se donne pas toujours les moyens. Ce qui m'interroge aujourd'hui, avec le développement du service civique est la dérive ; aujourd'hui, nous avons des jeunes qualifiés qui recherchent des stages, vont-ils trouver des stages ? Sachant que peut-être les places seront prises par des jeunes en service civique ? Cela peut être le cas ! Et par ailleurs, quelles sont les missions que l'on va donner à terme, quand il s'agit de faire (je ne sais plus quels étaient les chiffres annoncés par le Ministère, autour de 10.000 ou 15.000 jeunes), se donne-t-on les moyens d'accompagner ? Et qu'est-ce que cette mission d'accompagnement ? Est-ce uniquement l'acquisition de compétences, pour ensuite afficher sur un CV ? Que valorise-t-on aussi dans ce CV ? Quelle est la question de la dimension collective ? La question du vivre ensemble ?

Cela aussi est important ; dans service civique, il y a le mot service, je rends service, mais pourquoi moi jeune, je rendrais service ? Que demande-t-on aux autres générations ? Leur demande-t-on de rendre service ? C'est une deuxième question ; et la question du civisme, de la société, d'être ensemble, de faire société ensemble. Aujourd'hui, quand on entend, ne serait-ce que ce que vous avez dit Monsieur, la cyber base, d'accord, c'est de l'acquisition de compétences techniques, mais au delà de cela, que vous propose-t-on aujourd'hui dans votre vie sociale ? Vous propose-t-on des choses ? Quelles sont les actions collectives ? S'est-on donné les moyens ?

Steve SAMANBJEU

Je ne veux pas faire de publicité à la Ligue de l'enseignement, mais nous avons un suivi individuel ; avec la ligue de l'enseignement, nous avons tous les mois des formations tous ensemble, qui nous permettent de nous regrouper, de discuter, de parler du service civique, du contrat que nous avons ; nous avons plusieurs débats, par exemple contre le racisme, et contre diverses actualités de la vie courante. Si j'ai accepté de faire cette mission à la cyber base, c'est parce que cela me permet de découvrir autre chose ; je suis en train de passer un BTS négociation relations clients, cela me permet de découvrir autre chose que la clientèle, le commerce, etc. Cela me permet de me diversifier ; c'est le fait de prendre contact, d'aider les gens ; c'est bien la raison pour laquelle j'ai eu ce contrat avec la ligue de l'enseignement. Que vous pensiez que le service civique n'apporte rien ...

Sophie BOURRE

Je n'ai pas de certitude, je m'interroge.

Steve SAMANBJEU

Je peux vous rassurer sur vos interrogations, pour ma part en tout cas, j'ai un suivi, pour l'instant cela se passe très bien avec la Ligue.

Elisabeth CUNHA

A aucun moment je n'ai dit que tout était rose et parfait dans le cadre du service volontaire européen, ce serait mentir, d'autant que nous cherchons toujours à construire, encore une fois ; normalement, quand on accrédite une structure, on veille à ce qu'elle ne mette pas de critère de langue, de niveau scolaire, etc. Ensuite, quand elles reçoivent plein de candidatures, je présume que certaines ne jouent pas le jeu et vont prendre ce qu'il est plus facile d'accueillir pour elles ; il ne faut pas se leurrer ; on ne peut pas dire au dispositif que c'est la faute du dispositif, il faut aussi qu'à un moment donné, les structures, mais ce sont des choix, jouent le jeu jusqu'au bout ; si elles reçoivent des candidatures avec des Bac plus 10 et des candidatures avec des Bac moins 10 (je caricature encore) il faut peut-être faire la part des choses et ne pas prendre peut-être le plus facile pour accueillir un jeune, mais prendre le moins facile ou l'intermédiaire. Il y a également des réalités de terrain, de structure ; entre ce qu'on dit et ce qu'on peut faire, il y a aussi une différence.

On parle des Pays de Loire, mais j'ai des exemples concrets de régions où ce que vous dites n'est pas vrai, des régions qui accueillent énormément de jeunes en grosse difficulté, sur des périodes courtes, avec lesquels il y a un super travail d'accompagnement, de tutorat qui est fait ; les jeunes quand ils repartent, cela les a franchement relancés, revalorisés ; on ne peut pas l'enlever. Le dispositif n'est pas parfait, on est les premiers à le dire, mais on ne peut pas enlever que, dans toutes les formes d'engagement, le jeune ressort avec des choses. Le SVE fait un gros travail, pour le coup, avec ces jeunes qui sont en difficulté, pour les accueillir, les guider, les accompagner ; quand ils repartent, c'est souvent sur du très long terme ; la situation des jeunes (et pas que des jeunes, de nous tous, il ne faut pas se leurrer) est plus que complexe sur le territoire ; on ne peut pas leur en vouloir d'arriver sur un projet et d'essayer d'acquiescer des choses, pour les aider à rebondir, pourquoi pas dans le milieu professionnel ; si cela peut aussi servir à cela, sortir certains jeunes d'une difficulté quelconque, ne soyons pas non plus naïfs, pourquoi pas ?

J'imagine effectivement qu'entre il y a 30 ou 40 ans, les premières missions à l'international et celles de maintenant, il y a une différence, et encore une fois, on n'est pas forcément dans l'international ; les missions de solidarité internationale sont différentes des missions d'un volontariat local, national ou européen ; on n'est pas du tout dans le même cas de figure de mission et on ne peut pas confondre la solidarité internationale, du SVE et du service civique ; ce n'est pas du tout le même genre d'action ; les jeunes qui partent en service civique ou SVE ne sont pas forcément là pour mettre en place une mission humanitaire ; ils n'en ont pas forcément non plus les compétences, et on ne les prépare pas non plus à ce type de mission. Rien n'est parfait, mais on ne peut pas non plus enlever ce qui existe, ce qui est fait, ce que cela apporte au jeune, même s'il est sur une cyber base.

Véronique BUSSON

Je rebondis sur le début de l'intervention, sur l'aspect international ; le service civique peut être réalisé partout, en France et partout dans le monde ; c'est une très grande nouveauté ; la grande interrogation et nous sommes des réseaux qui nous en félicitons et qui applaudissons, mais il y a une énorme précaution et réflexion à avoir, qui n'est pas encore aboutie, avouons-le ; déjà pour la France, on « yoyote » un peu encore ; il faut que cela s'implante, il y a des questions ; l'Europe, le cadre est proche, on peut se dire qu'il y a des synergies possibles, des exemples possibles, non pas une modélisation, mais quand même des petits quelques choses ; A l'international, au delà de l'Europe, il est clair qu'il y a une question fondamentale ; on ne veut pas que ce soit la même chose que le volontariat de solidarité internationale, et la grande peur des organisations de solidarité internationale, c'est que cela se substitue.

Avec le service civique, nous sommes toujours avec des jeunes, il y a des modalités de financement directes qui peuvent être plus simples, plus fortes que n'est le volontariat de solidarité internationale, la crainte est qu'il y ait un repli, et des jeunes et des associations vers le service civique à l'international, y compris en ayant le même type de poste ; c'est la grande frayeur des associations de solidarité internationale, de dire « on va faire du volontariat de solidarité internationale au rabais », y

compris dans la durée, car c'est 12 mois maximum, alors que le volontariat de solidarité internationale, c'est plutôt 2 ans pour beaucoup d'organisations ; la réflexion est de se dire : « comment faire pour réinventer ce qui se passait voici 20 ou 30 ans, avec le volontariat à l'international, c'est-à-dire que ce soient des jeunes qui ne soient pas des super qualifiés, meneurs d'hommes, coordinateurs, monteurs de projets et que l'on revienne à des choses qui peuvent concerner tout le monde ?

Vous mesurez bien que l'on se pose le problème de : que va-t-on faire en France pour développer des choses ? Pour l'international, c'est encore plus compliqué ; mais soyez conscients que c'est en route ; pour un certain nombre d'entre vous qui pouvez avoir affaire aussi bien à des aspects internationaux, ou avoir aussi des pratiques de mobilisation de jeunes sur des parcours qui sont en même temps préparation en France d'un morceau d'international ou d'euro péen et un retour avec l'exploitation de ce qui a été vécu, pour en témoigner et en enrichir d'autres, et en entraîner d'autres, il y a là une piste fantastique dans le service civique. Il y a plein de limites, nous n'allons pas en parler là, mais il y a des pistes fantastiques dans le service civique en terme de parcours ; on peut faire un excellent service civique au pied de chez soi ; il n'y a pas une obligation ; mais pour nous, il y a là une possibilité de travailler sur des parcours, entre du local, une autre région, notamment pour des réseaux implantés partout en France ; il y a vraiment des choses à creuser ; des réseaux ou des collectivités, car les échanges entre régions ou collectivités, j'ose imaginer que cela peut aussi se faire ; c'est là un potentiel énorme, se dire que le jeune est peut-être plus à l'aise pour commencer un service près de chez lui, car c'est son territoire, mais aidons-le à progresser, et peut-être peut-il aller donner un coup de main dans ce même cybercafé, car il y a peut-être des copains à l'autre bout de la France qui font des cybercafés dans mon réseau ou dans un réseau proche ; il peut aller dans une autre région ; il y a le problème du logement, mais c'est pour tous les jeunes. Pour ceux-là, si on veut les faire bouger, cela va être crucial ; et des politiques publiques et des politiques de collectivité pourront aider à résoudre ce problème ; ce sera un problème auquel il faudra que l'on s'attaque ; qu'offre-t-on aux jeunes en leur disant « bouge » ?

Pour le SVE, c'est résolu d'une certaine manière, mais derrière, il y a du financement ; pour le service civique, il n'y a pas de financement de l'Etat, il faut que ce soit résolu d'une autre manière. C'était sur l'international ; c'est vraiment une grosse question ; aidez-nous, aidez le service civique à faire des choses intéressantes à l'international, pas forcément avec des montages de missions d'un an complet, mais avec des tranches de mission qui peuvent être à l'international, et en cohérence avec : qu'est-ce que je fais ici en France, en terme de sensibilisation, éducation au développement, éducation à l'environnement ? Il y a des thématiques complètement transversales entre ce qu'un jeune peut faire en bas de chez lui, dans une autre région, en France, en Europe et ailleurs dans le monde, travaillons là-dessus ; car il y a là une porte complètement ouverte, pour réfléchir à plein de choses différentes ; il faut innover avec ce dispositif. Restera derrière tout le problème financier à construire ; mais nous en avons tous l'habitude et partout ; le montage de projet, on le fait ; le service civique n'est pas un truc clef en main qui résout tout. C'est un soutien.

Pour le jeune, il n'est peut-être pas suffisant dans certains cas, il y a un petit plus pour des jeunes en plus grande difficulté, mais autour de cela, nous avons à bâtir des choses ; nous avons aussi à les inventer ensemble ; les services de l'Etat pour ce qui les concerne, comment vont-ils réinjecter la mobilisation des acteurs locaux, et les collectivités, et les associations ? Nous avons vraiment des choses à bâtir ensemble.

Jean-François MIRALLES, Association Cap Berriat à Grenoble

Pourrait-il y avoir des débats avec la salle ? Pour l'instant, il n'y a eu qu'une seule question, c'est dommage.

Frantz HAUW

Vous n'étiez pas là au début, mais j'avais proposé que l'on ait un temps de présentation du service civique et que la dernière heure soit réservée au débat avec la salle ; nous y arrivons.

Jean-François MIRALLES

Je ne prends pas simplement la parole pour cela, puis-je poser ma question ? Je vous écoute depuis tout à l'heure, je ne doute pas de l'intérêt, j'en suis même convaincu, de cette loi et de l'esprit de la loi sur un certain nombre d'engagements des jeunes ; je trouve que vous avez évité une vraie question à mon avis. Avant, je fais une parenthèse : vous mettez ensemble le service civique national et les SVE ou service civique international ; ce n'est pas tout à fait la même chose à mon avis ; d'un côté, il y a

quand même la question du départ, de la mobilité, de l'inter culturalité, de la langue, etc. Ce n'est pas la même préparation au départ, ni le même enjeu que lorsqu'on organise un service civique national des Français sur un territoire français ; d'autres choses se mettent en place et interrogent ; je voudrais vous interroger là-dessus.

On a un peu évoqué les risques de dérive ; je le redis, dans l'esprit de la loi, ces formes d'engagement, je trouve cela plutôt séduisant, mais ne croyez-vous pas simplement qu'au moment où « Envie d'agir » disparaît, que tous les fonds sont transférés sur le service civique, cela revient quand même à dire qu'en France, il y a une seule forme d'engagement qui est en train de s'organiser ? C'est une première question ; la deuxième, au moment où les CAE disparaissent, avec toute la question qui plane sur le risque de transfert sur des postes de travail, une réorganisation de l'embauche de jeunes, du travail des jeunes au travers des services civiques, n'y a-t-il pas un réel risque ? J'aimerais que l'on parle un peu de ces garanties ou non, de ces questions politiques ou non sur cette installation du service civique national.

Frantz HAUW

Même si je suis l'animateur du débat, vous me permettez quand même de prendre position en tant que représentant des services de l'Etat et travaillant avec l'Agence ; il est bien clair, que ce soit les associations, les services de l'Etat, qu'il s'agit bien pour nous de faire en sorte que ce ne soit pas des emplois déguisés, mais qu'il s'agisse bien de missions d'engagement ; il n'est pas question que les services civiques remplacent des CAE ou des emplois aidés ; on est sur des choses complètement différentes ; à ma connaissance, qu'il s'agisse de l'Agence, des comités de pilotage qui vont se mettre en œuvre, il y a aujourd'hui une vigilance bien particulière qui se met en place à ce niveau. Je le disais en préambule, ensuite on a une vraie difficulté aujourd'hui avec les collectivités locales sur le descriptif des missions, la lisibilité des actions qui peuvent être menées.

Elisabeth CUNHA

Dans mon histoire personnelle, je suis une ancienne « Défi jeune », qui a également travaillé avec Sylvie au GIP Défi jeune, j'ai donc une notion de ce qu'est l'initiative de jeunes, ce qu'était Envie d'Agir, de l'importance qu'avait ce dispositif dans la construction d'un jeune, un parcours et l'après. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il est dommage qu'on l'ait supprimé ; il fallait aussi créer le service civique et cette loi ; je ne dis pas que c'est de la faute du service civique si Envie d'Agir a été supprimé ; il fallait garder les deux et laisser de l'argent sur les deux ; le service civique en tant que tel n'y est pour rien si l'on a décidé de supprimer Envie d'Agir ; il est dommage qu'il n'y ait pas eu plus d'argent sur la jeunesse pour pouvoir, et créer l'Agence du service civique et le service civique, et garder ces dispositifs d'initiatives de jeunes, qui étaient encore autre chose dans le paysage national, qui permettaient encore autre chose aux jeunes, y compris en terme de parcours, de compétences ou autres.

On va se retrouver maintenant, comme dans beaucoup de pays européens, sans dispositif d'initiative de jeune, mais avec simplement un dispositif, issu en partie de l'Etat français, mais pas que, c'est-à-dire les initiatives de jeunes dans le programme européen Jeunesse en Action ; ce sera la seule possibilité pour faire une initiative de jeune ; les financements européens ne sont pas non plus extensibles, on le voit sur le SVE et sur les initiatives de jeunes ; cela restera effectivement très limité, alors que jusqu'à présent, on avait Envie d'Agir, on avait également les initiatives de jeunes sous le PEJA, et cela permettait une palette de possibilités pour les jeunes, pour les structures qui accompagnent les jeunes pour leur offrir des possibilités.

Je regrette que l'on n'ait pas créé et le service civique et gardé également Envie d'Agir, car même si l'on est sur de l'engagement, on n'est pas du tout sur les mêmes objectifs et le même parcours de jeunes ; ce n'est pas du tout la même construction ; j'en parle en tant qu'ancienne bénéficiaire de Défi, pour l'avoir vécu, pour avoir accompagné des jeunes dans ce sens et monté plein de trucs. Les deux étaient très importants nationalement sur le territoire, il aurait fallu les garder tous les deux ; maintenant, au lieu de tirer vers le haut, comme plusieurs pays européens, on se retrouvera à n'avoir qu'une seule possibilité d'initiative pour les jeunes, restreinte car les financements ne sont pas extensibles.

Véronique BUSSON

Un complément : l'idéal pour que le service civique soit identifié de manière particulière et devienne un temps tout à fait identifié, et pour les jeunes et pour l'ensemble de la société, aurait été que nous

soyons dans une société de politique jeunesse épanouie, dans toutes ses formes, y compris dans le soutien à toutes les formes d'engagement, car c'est ainsi que cela commence ; il ne faut pas que ce soit à 16 ans que l'on commence à se préoccuper de l'engagement des jeunes ; effectivement, Envie d'Agir était une forme rassemblée de potentiel, que je connais mal, je ne sais pas le décliner, mais c'était identifié en tant que ce potentiel que l'on avait, et ce souci que l'on avait de se dire « il y a du soutien apporté aux jeunes pour différents temps d'engagement, qui sont aussi à leur initiative, ou qui peuvent être portés par d'autres ».

Quand on porte des projets de plus long terme, on sait bien que s'il n'y a pas eu des étapes avant pour certains jeunes, s'il n'y a pas eu un contexte social et familial épanouissant et portant vers ce type d'engagement, pour le jeune lui-même, ce sera une substitution à une recherche de stage ou d'emploi, à l'évidence. Société épanouie d'un point de vue politique jeunesse, épanouie d'un point de vue formation des jeunes ; le problème des stages reste quand même entier pour un certain nombre de jeunes, et société épanouie en terme d'emploi ; nous ne sommes malheureusement pas dans cette situation. Cela aurait été le seul contexte favorable pour qu'un service civique s'identifie et se mette en place de manière particulière ; aurait-il fallu ne pas faire le service civique car on est dans cette phase ? Je plaide pour qu'il y ait moins de moyens de mis dans la progression rapide du service civique, pour que d'autres moyens soient préservés pour d'autres domaines dans la jeunesse ; mais ce n'est pas moi qui fais les répartitions budgétaires, ni pour la jeunesse, ni au sein de la jeunesse.

Frantz HAUW

Avant de passer la parole à la salle, je voudrais clore l'intervention avec quelque chose qui me paraît primordial, si l'on veut que les services civiques marchent, il faut être imaginatif et innovant.

Elisabeth CUNHA

On le dit depuis le début, le service civique ne va pas se construire qu'à partir d'en haut, il va se construire aussi avec tout ce que tout le monde pourra apporter ; il faut imaginer des choses, il faut les proposer, il ne faut pas hésiter à faire remonter ; c'est ensemble que l'on arrivera à aller plus vite, à construire, et à avoir des missions originales, où tout le monde se retrouve ; nous sommes en pleine construction, c'est maintenant qu'il faut être force de proposition, positiver et aller vers l'avant. Mais on n'a pas de baguette magique, c'est à nous tous de réfléchir et d'apporter ce que l'on pourrait appeler de l'innovant, de l'imaginatif, etc.

Véronique BUSSON

Les projets de groupe sont vraiment une piste, c'est passionnant ; pas forcément des projets individuels de jeunes, mais des projets avec des groupes de jeunes, qui peuvent être service civique, SVE, ou d'autres jeunes dans d'autres dispositifs, si l'on parle de dispositifs ; mais le phénomène groupe permet d'une part d'éviter que ce soit de la substitution à l'emploi, ou des stages, beaucoup plus que si ce sont des postes individuels ; d'autre part, cela permet d'intégrer dans un groupe des gens de niveau, d'expérience différentes, et cela ouvre un potentiel réel ; il faut s'organiser autour car ce n'est pas simple, mais le projet de groupe est vraiment une piste intéressante.

Philippe LENGLET, Ligue de l'Enseignement de l'Allier

Une des personnes accueillies, Steve, n'a pas été embauchée ... Je réagis sur 3 choses : la première est l'esprit dans lequel on a mis en place le dispositif ; nous avons essayé d'être vraiment dans l'esprit de la loi ; un jeune qui vient nous voir, et en ce moment, il y en a un paquet, pour d'autres raisons que simplement l'engagement, aussi pour des raisons économiques, qui a envie de s'engager et en même temps sait qu'il y a une solde à la fin du mois, une indemnité, et cela joue dans la volonté de leur engagement car ils sont dans la galère pour un bon nombre, nous accueillons tous les jeunes ; nous leur présentons les missions que nous avons de disponibles, soit chez nous soit dans les associations de notre Fédération ; ce sont eux qui choisissent la mission ; c'est vraiment un accueil ; en revanche, il y a un dialogue entre nous et le jeune, pour le voir, répondre à ses questions sur la mission, savoir s'il se sent à l'aise sur la mission qui l'intéresserait ; en fin de compte, c'est ensemble qu'on définit la mission sur laquelle le jeune s'engage ; ensuite, régulièrement, on regarde avec lui s'il se sent bien dans cette mission, s'il n'est pas en difficulté, et comment on peut faire en sorte qu'il ne soit pas en difficulté dans cette mission, voire éventuellement, cela ne s'est pas produit pour le moment, on pourrait aussi imaginer qu'il puisse changer de mission s'il est mieux sur une autre mission. C'est quand même galère à mettre en place, pour l'instant cela ne s'est pas présenté, mais pourquoi pas ? Sur l'accompagnement, nous accompagnons de A à Z les jeunes, autant que faire se peut, et cela, de différentes façons ; nous, en tant que Ligue, nous avons un tuteur au sein de la Fédération qui les

accompagne, qui les suit régulièrement ; on les rencontre régulièrement, y compris au cours des formations civiques ; on dialogue ; quand il y a une difficulté dans une mission, ils nous le disent, on essaie de voir quelle est la difficulté et comment on peut intervenir ; dans une mission nous sommes intervenus pour retirer le jeune. Nous étions déjà engagés sur le service civil, nous avions 70 jeunes en service civil ; c'est un peu difficile pour nous de déconnecter la 1^{ère} expérience de la 2^{ème} car on est dans une continuité. Nous pouvons retirer le jeune dans la structure quand elle ne joue pas le jeu et fait du sous-emploi, par exemple, cela nous est arrivé une fois ; nous essayons de travailler avec les jeunes et avec les structures.

Deuxième élément, le service civique met 2 éléments en jeu : les jeunes et les structures qui les accueillent, que ce soit des associations, des collectivités ou des établissements publics ; nous travaillons actuellement beaucoup avec les associations ; c'est bien de dire aux jeunes « venez faire des services civiques, engagez-vous », si en face il n'y a personne pour les accueillir ... Nous en avons 30 en attente actuellement. Ensuite, il faut qu'en tant que Fédération d'associations, nous arrivions à mobiliser notre réseau pour qu'il joue le jeu et ait envie ; c'est un travail de longue haleine, cela ne se décrète pas ; on peut leur dire que la loi est merveilleuse, super, il va falloir que petit à petit, on fasse un travail de réseau vis à vis de nos structures pour qu'elles aient envie d'accueillir des jeunes, de les tutorer ; certains diront « un jeune qui vient dans mon association, c'est pénard, je n'ai plus besoin de venir dans la semaine au local, c'est lui qui va faire tout le boulot » ; or, ce n'est pas cela le contrat.

Tous les jeunes sont accompagnés au sein des structures ; ils ont soit un salarié qui les suit, voire plusieurs, soit un bénévole quand c'est une structure qui n'a pas de salarié, qui va le suivre régulièrement au quotidien, pour qu'il ne soit jamais seul sur le terrain et dans le cadre de sa mission ; donc, c'est vraiment un accompagnement et nous y veillons pour qu'il n'y ait pas de souci ; peut-être une ou deux structures n'ont-elles pas joué le jeu qui étaient loin de chez nous, nous n'avons pas pu le repérer, mais nous avons vraiment fait attention. En plus, on demande au jeune de nous faire des retours, pour que l'on vérifie que tout le monde joue bien le jeu ; ensuite, sur le parcours, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous disiez tout à l'heure, pour un certain nombre de jeunes, le service civique est vraiment une chance pour rebondir ; nous avons tellement repéré cela, car nous avons peu de jeunes master 2 dans le département, il n'y a pas de formation de ce type dans le département, elles sont à Clermont-Ferrand ; à part du BTS et du DUT, il n'y a pas grand chose dans l'Allier, et eux ont tellement d'heures de cours qu'ils ont du mal à s'engager dans un service civique.

Ce sont souvent des jeunes soit qui sont en rupture d'école, ou qui ne sont plus en formation, soit qui font des formations en alternance, qui trouvent d'autres solutions ; nous avons beaucoup de jeunes en galère qui viennent nous voir et souhaitent s'engager dans le service civique. Nous travaillons pour cela depuis maintenant 2 ans avec la mission locale de Moulins ; aujourd'hui, nous bâtissons un partenariat avec la mission locale de Vichy et celle de Montluçon ; nous travaillons avec le Conseil général de l'Allier, et maintenant, nous travaillons avec le Conseil régional, pour essayer de construire ensemble un parcours d'accompagnement des jeunes, tout au long de leur service civique, mais aussi ensuite, après la sortie du dispositif, pour que ce soit une vraie chance pour plein de jeunes pour pouvoir retrouver du boulot, retrouver des formations quand ils sont en rupture avec l'école, et pour qu'en plus, pour un certain nombre, ils retrouvent l'estime d'eux-mêmes. Nous avons l'exemple d'une jeune femme, qui avait 2 enfants, d'origine malgache, qui était dans une galère noire, qui ne savait plus où aller, plus personne n'avait de solution pour elle ; elle est venue faire un service civique chez nous en appui de l'équipe professionnelle sur un dispositif qui s'appelle « lire et faire lire » ; aujourd'hui, elle est en CAP petite enfance, elle avait un vrai projet professionnel, dans lequel elle s'investit ; elle a été transformée. Nos collègues de la mission locale nous disent : nous avons plein de jeunes qui, depuis qu'ils sont passés en service civique (là c'était en service civil), ont vu plein de choses se déclencher, ce ne sont plus les mêmes jeunes que l'on revoit aujourd'hui à la mission locale ; un vrai travail a été fait dans ce sens.

Bernard LESTERLIN

Je pense qu'il doit être répondu de façon précise aux questions qui sont posées et ne pas laisser croire que des questions ne sont pas tranchées. Je reviens sur l'international ; c'est un débat que nous avons eu pendant des mois, notamment avec Véronique BUSSON et le CNAJEP, sur ce qui était maintenu en l'état, qui préexistait au service civique après promulgation de la loi, et ce qui était intégré dans un cadre commun. Cette question a été tranchée par la loi, car nous avons préféré (je vous le dis) aller vers un compromis politique entre la droite et la gauche, un compromis entre le

Gouvernement et le monde associatif, plutôt que pas de loi du tout. Je suis parlementaire de l'opposition, je fais partie de ce choix de compromis ; tout n'est pas idéal, cette loi n'est certainement pas l'idéal, elle a le mérite d'exister et de fixer un cadre qui s'impose dorénavant à tous.

S'agissant de l'international, la totalité des formes différentes de volontariat international sont dans le service civique, ce sont des formes différentes de service civique mais c'est, pour la France, le service civique, y compris la forme « française » du service civil européen. Le volontariat international, sous sa forme de volontariat de solidarité internationale, sous sa forme de volontariat international en administration, de volontariat international en entreprise (j'étais contre son inclusion, mais cela a été un compromis) c'est tranché par la loi qui a été votée ; la totalité de ces dispositifs sont des formes de service civique. Cela ne veut pas dire que tous les services civiques répondront aux mêmes règles, aux mêmes critères, aux mêmes déroulements, aux mêmes calendriers ; chacun va garder sa spécificité en se trouvant sous l'appellation de service civique.

C'est un débat que nous avons en cours ; Véronique est membre du groupe de réflexion sur l'international, je sais qu'elle y apportera tout le point de vue du monde associatif, face au Président de ce groupe, qui est Vice-Président de l'Agence, qui est l'ancien Président des Volontaires du Progrès. Plusieurs écoles et expériences se confrontent ; de façon générale, je voudrais dire qu'il ne faut pas juger la pertinence de la loi et des dispositifs qui y figurent à l'aune de ce qui est le service civique aujourd'hui ; il n'y a que quelques milliers de jeunes à l'heure où je vous parle qui ont signé leur contrat, l'honnêteté intellectuelle dicte qu'on laisse se développer le service civique sous ses différentes formes, mais dans le cadre de la loi qui dorénavant le régit pour pouvoir l'évaluer. Je me permettrai de répondre par anticipation à Madame, on ne peut pas dire a priori que tout cela est du « bisounours » et qu'on n'a réfléchi à rien, car nous avons passé des mois et des mois à discuter entre nous, et les parlementaires sont les élus du peuple, qu'on le veuille ou non, mais nous avons veillé à procéder à des auditions multiples, longues, approfondies, avec tous les partenaires du service civique. Nous verrons dans un an, quand nous pourrons faire l'évaluation d'un cycle complet annuel du service civique, si cette loi est une loi « bisounours » ou pas ; pour ma part, je vais militer pour qu'elle ne le soit pas.

Un mot en plus sur l'international : nous avons cherché à l'enrichir un peu ; par amendement, il se trouve que je suis l'auteur de cet amendement qui a été voté à l'unanimité, y compris par l'UMP et le nouveau Centre, nous avons élargi les formes existantes du volontariat international, qui sont dorénavant dans le service civique à la coopération décentralisée. Il y a là un champ d'expérimentation qui est considérable ; à l'heure où je vous parle, le nombre de collectivités territoriales qui ont signé des contrats avec des jeunes est infinitésimal ; on ne peut donc pas encore juger, mais permettre à une commune, une communauté de communes, une agglomération, de signer avec un de ces jeunes ressortissants, de ces jeunes citoyens, un contrat pour que la mission soit effectuée à 8.000 kilomètres de là, en coopération avec une collectivité territoriale d'un pays tiers, qui a un projet sanitaire, éducatif, culturel, etc. ouvre un champ nouveau au service civique que l'on aurait tort de sous-estimer.

L'ensemble des dispositifs existants ou pas, s'ils gardent une part de leur identité originelle, doit répondre dorénavant, puisqu'ils sont des formes de service civique, aux objectifs de la loi ; les objectifs de la loi, vous l'avez compris, c'est le passage dans le code du service national de la défense de la Nation, qui était le service militaire, suspendu voici 10 ans, à deux objectifs : la mixité sociale et la cohésion nationale. Il y a une réflexion profonde, chez tous les acteurs du volontariat international pour se conformer à ces nouveaux objectifs ; ce travail est en cours au comité stratégique, nous allons en parler jeudi, car le groupe de réflexion sur l'international devra rendre compte de ses travaux et formuler certaines préconisations.

La loi explicitement dit que le service civique est un engagement citoyen, qui ne doit être ni un emploi ni une formation professionnelle ; cela ne veut pas dire que les jeunes qui signent ce contrat ne vont pas travailler et ne vont rien apprendre, c'est une évidence ; nous avons mis un certain nombre de verrous dans la loi qui s'avéreront peut-être insuffisants, comme l'impossibilité d'affecter, sous le prétexte d'une mission de service civique, un jeune qui a signé un contrat à une tâche qui était antérieurement occupée par un salarié depuis moins d'un an ; c'est un verrou comme un autre, en tout cas, dans l'esprit de la loi, même si dans le cadre de la loi il y a des verrous insuffisants peut-être pour empêcher cette dérive ; c'est bien l'esprit de la loi ; nous en avons parlé hier soir pour l'Allier, qui est un des départements expérimentaux, le reste se traitera par la forme de gouvernance du service

civique ; je suis en train de travailler avec toute l'équipe, et je compte sur la contribution de Véronique et d'autres, pour que l'on ait une gouvernance de proximité, qui prolonge l'action de l'Etat, car c'est un dispositif d'Etat, payé par l'Etat, dans le cadre du code du service national ; cette gouvernance de proximité sera expérimentée dans 3 départements avec 3 formes différentes, pour que les acteurs que sont les organismes d'accueil, les associations agréées, les collectivités locales, les établissements publics s'approprient ce dispositif et apportent à l'Etat ce complément que l'Etat n'a plus avec la révision générale des politiques publiques.

Nous allons travailler ; nous mettons les gens autour de la table, nous allons les obliger à travailler ensemble, et ce sont ces structures de gouvernance locale qui devront veiller à ce que ces dérives ne se produisent pas à l'examen des propositions de mission par les organismes d'accueil qui viendront présenter de nouveaux projets.

Thomas SENN, Responsable du Service jeunesse au Conseil Régional Rhône-Alpes

Nous lançons actuellement sous l'autorité de notre élu à la jeunesse, Sarah BOUCCALA, une réflexion sur le service civique en Rhône Alpes ; ma question se tourne vers vous, Monsieur le représentant de l'Etat, et nous avons la chance d'avoir un Député qui travaille sur la question, c'est également envers lui que je me tourne ; sans parler de la dimension de l'accueil, vous parlez de gouvernance, cela tombe bien, c'est précisément l'objet de ma question, en matière de gouvernance, selon vous l'autorité territoriale compétente en matière de service civique étant le Préfet de Région, pensez-vous que les Régions, en dehors de la dimension d'accueil, ont un rôle à jouer aux côtés de l'Etat en matière d'accompagnement, de promotion, d'animation du dispositif, étant rappelé que les régions sont compétentes en matière de formation, développement économique, aménagement du territoire, qui sont des composantes essentielles à un déploiement harmonieux d'un service civique ?

Frantz HAUW

Bernard LESTERLIN parlait tout à l'heure de la nécessité de la gouvernance et de ce pilotage ; il est évident qu'il y a une nécessité, que ce soit à l'échelon régional, qui est le pilote institutionnel du dispositif, ou au niveau départemental, qu'il y ait une synergie entre les différents acteurs si l'on veut effectivement aboutir à ce que l'on veut faire du service civique, c'est-à-dire permettre à des jeunes de s'engager, d'avoir une formation, une socialisation, être sur un mieux-vivre ensemble. Le Conseil régional, comme le Conseil général, c'est évident, a une place dans cette gouvernance.

Bernard LESTERLIN

A question précise, réponse précise, je vais rajouter un mot ; nous expérimentons sur 3 départements la proximité maximale, ici dans un département moyen ; il y aura une commission locale, avec des élus, des associations, des établissements publics, la mission locale, tous les partenaires autour du Sous-Préfet dans chacun des 3 arrondissements de ce département ; à la Martinique, on expérimente ce qui est dans la loi, c'est-à-dire une commission unique, car l'île n'est pas très grande ; on ne va pas créer une commission à la Trinité et à Fort-de-France, les mêmes vont se retrouver autour du représentant de l'Etat régional, car c'est une région monodépartementale. Mais pour me rapprocher de votre interrogation, je prendrai le 3^{ème} exemple, qui est le 3^{ème} test que l'on va faire en Seine-Saint-Denis où l'architecture de l'Etat, le découpage en arrondissements, n'est pas pertinente pour gérer dans la proximité immédiate, avec de très grosses villes de banlieue, très peuplées, avec beaucoup de jeunes éligibles au service civique.

Voici 15 jours, nous avons eu un déjeuner avec Martin HIRSCH sur ce thème, c'est donc le Conseil général de Seine-Saint-Denis, Claude BARTOLONE qui a participé à cette discussion, le Président du Conseil général, qui a confié à son premier Vice-Président, qui se trouve être en même temps le maire de Bondy, une des villes très impliquées, le soin de mettre au point avec Claude MAUREL, le Préfet en charge de la cohésion sociale pour le département de la Seine-Saint-Denis, l'opérateur Etat en dessous du Préfet d'Ile-de-France pour ce département, donc, un niveau pertinent de gouvernance, qui sera soit sur des agglomérations, soit sur des villes quelquefois simplement, en impliquant bien sûr la municipalité, pour que l'on retrouve ce souci de proximité et d'appropriation par les acteurs dans chaque contexte différent.

J'en ai parlé avec Jean-Jacques QUEYRANNE bien sûr pour la Région Rhône-Alpes, je pense que pour cette Région, je redis ce qu'a dit Frantz, la Région est bien sûr une collectivité territoriale qui a des compétences, bien sûr qu'il doit être dans le circuit, mais elle peut même prendre un rôle majeur et moteur, en accord avec les représentants de l'Etat bien sûr, d'autant plus qu'elle a des

compétences spécifiques, pas directement la formation professionnelle, car les jeunes qui sont en service civique ne sont pas des demandeurs d'emploi. Néanmoins, il faut préparer la sortie du dispositif, et je pense que la Région a un rôle fondamental à jouer, de même que dans d'autres domaines de compétences les départements ; c'est l'esprit de la gouvernance que l'on veut mettre en place, une gouvernance partenariale.

Jean-Pierre FONTAINE, Représentant de la Défenseure des enfants

Ce n'est pas une question mais plutôt un témoignage ; je représente dans l'Allier et la Haute-Loire une autorité, indépendante encore, la Défenseure des enfants ; comme témoignage, je voulais vous indiquer que dans l'institution « Défenseure des enfants », nous avons accueilli 35 jeunes dans le cadre du dispositif du service civil ; les mots forts que vous avez employés ce matin : « engagement », c'est du côté du jeune, « accueil » et « accompagnement », nous l'avons mis en œuvre de la manière suivante. Nous avons mis en place au niveau de l'institution à Paris, au niveau national, une équipe chargée de l'accompagnement de ces jeunes, dont la mission est la suivante : on confie à ces jeunes volontaires le fait d'aller dans les classes de 5^{ème} des collèges, pourquoi ? Car au programme de la classe de 5^{ème} il y a le texte de la convention internationale sur les droits de l'enfant ; on confie à ces jeunes la mission d'aller dans les centres aérés, autrement dit, on confie à des adolescents, 16-25 ans, de grands adolescents, le soin d'aller voir de plus petits qu'eux dans ce type de structure, pour leur parler de la convention internationale sur les droits de l'enfant, pour leur indiquer les missions de l'autorité indépendante Défenseure des Enfants, qu'ils pourraient le cas échéant être à même de saisir, en cas de difficulté qu'ils rencontreraient. Pour ce faire, on leur dispense une formation d'assez longue durée ; nous faisons venir des magistrats, notamment juges des enfants, pour expliquer à ces jeunes du service civil ce qu'est la justice des mineurs, comment cela fonctionne.

Deuxièmement, on fait venir des représentants de Conseils généraux, pour qu'ils expliquent la politique des Conseils généraux en matière de protection de l'enfance. Nous faisons également venir des autorités de police ou gendarmerie pour rappeler un certain nombre de choses ; l'accompagnement est assez long et au jour où je vous parle, nos 30 à 35 jeunes en service civil ont rencontré plus de 40.000 mineurs, dans les collèges, dans les centres aérés, pour répondre à cette mission. Il va sans dire que si nous continuons à rester une autorité indépendante, nous allons saisir cette opportunité formidable qu'est le service civique pour continuer à proposer à des jeunes volontaires ce type de mission, qui rentre particulièrement dans les clous. Un petit bémol, nous sommes autorité indépendante, autrement dit, nous ne sommes pas association, nous ne sommes pas service de l'Etat, nous ne sommes pas collectivité territoriale, nous ne sommes donc pas dans les clous, mais nous le sommes pour la raison suivante : ces actions sont conduites en partenariat avec des Conseils généraux volontaires, d'une part, et d'autre part, avec évidemment une association que Madame BUSSON doit connaître, mais qui n'appartient pas à votre réseau, qui est UNICITES. Nous conduisons ceci en partenariat et je dois dire que cela marche ; je pense que cela marchera.

Véronique BUSSON

C'est un des exemples d'innovation, tout ce qui est sur le registre « campagne », ce n'est pas le bon mot, mais je n'ai pas d'autre mot, des choses qui n'existent pas forcément, qui sont faites par des adultes pour transmettre un message, soit à d'autres adultes, soit à des jeunes ; là, il y a un fort potentiel de jeunes, que l'on peut solliciter pour créer des outils et aller devant d'autres jeunes pour témoigner, pas forcément de leur vécu ; quand je dis « campagne », c'est un mauvais mot, mais pour transmettre un message sur une cause, une situation, un événement ; c'est sûrement quelque chose à utiliser ; vous l'utilisez sur l'intégralité de leur temps de service, mais cela peut être aussi un moment d'un service d'un jeune, y compris en synergie avec d'autres jeunes d'autres réseaux, qui se mobilisent ensemble, pour la semaine du commerce équitable, etc. Des semaines sont affichées ; quand on dit « innover », ce sont toutes ces choses, de types différents pour les jeunes, mais profitons que les jeunes sont là et qu'ils sont le meilleur média auprès d'autres jeunes ; c'est absolument évident, dans tous les domaines ; là, la créativité est illimitée, vraiment dans tous les domaines.

Frantz HAUW

N'oublions pas non plus que ce volontariat s'est surtout développé dans les pôles urbains, qu'il y a une absolue nécessité de développer ce volontariat dans les zones rurales.

Sophie BOURRE

Pour réagir à la question de Monsieur le Député à propos de la gouvernance, j'avais deux questions ; jusqu'à présent, dans le cadre du service civil, comme en a témoigné la Ligue de l'Enseignement, et en Loire Atlantique jusqu'à présent, c'était la Ligue de l'Enseignement et UNICITES qui organisaient des équipes, qui avaient vraiment des approches collectives ; nous étions bien sur des missions, pas sur de l'individuel. C'est dit, c'est une chose ! Aujourd'hui, j'ai peur que l'on aille effectivement plutôt sur de l'individuel ; c'est une deuxième chose. Sur la question de la gouvernance, jusqu'à présent dans le service civil on avait la garantie, au moins le regard des collègues CEPJ de la DDRJS, qui étaient là et travaillaient sur l'accompagnement ; la révision générale des politiques publiques étant passée par là, on a aujourd'hui plutôt de l'administratif, qui n'aura pas les moyens d'accompagner, sur un regard de type contrôle ; je regrette qu'un dispositif d'Etat soit sous gouvernance collectivités territoriales ; on peut s'interroger demain sur l'évolution du financement de ce service civique ; c'est ma première question. Deuxième question : est-ce que les fonds qui alimentent l'enveloppe service civique sont uniquement des fonds publics, ou sont-ils, comme les fonds d'expérimentation de la jeunesse alimentés par des fondations comme TOTAL ou l'IUMM ?

Bernard LESTERLIN

C'est important, cela a été un des débats fondamentaux de la préparation de ce texte, dont je vous rappelle que c'est un texte d'initiative parlementaire, ce n'est pas un projet de loi mais une proposition de loi qui est devenue une loi. On vient de loi, car ce que vous dénoncez comme une dérive potentielle, c'était grosso modo le schéma que l'on nous préparait ; nous avons eu un débat, notamment avec les groupes politiques et avec le maire de Nantes là-dessus ; nous avons dit que nous participions à cet exercice, que l'on rentrait dans la recherche du consensus à la condition que l'on ne soit pas dans la bâtarde des sources de financement. Nous sommes partis d'une situation où l'on allait piquer « un peu de fric » aux collectivités locales, solliciter des fondations d'entreprise, non seulement nous avons évacué tout cela, mais nous avons voté un article dans la loi pour l'exclure. Sont exclus le monde de l'entreprise, y compris les fondations d'entreprise ; imaginez un jeune avec un tee-shirt « Fondation Total » qui irait aider la population locale et les volontaires locaux nettoyer une plage après une marée noire ? C'était inenvisageable.

Nous avons évacué tout cela, nous avons évacué le politique, nous avons évacué le religieux ; tout cela, c'est un article de loi ; nous sommes donc dans un dispositif financé par l'Etat, à l'exception près de la contribution de 100 € par jeune et par mois pour les organismes d'accueil qui ne seraient pas susceptibles d'apporter le dormir et le manger pour les jeunes et qui en sont dispensés s'ils accueillent les jeunes, s'ils les hébergent ; en milieu rural, on sait que c'est tout à fait possible, car des tas de communes rurales ont des gîtes inoccupés pendant au moins 8 mois de l'année ; nous avons déjà expérimenté cela ; là-dessus, nous sommes d'une rectitude absolue, c'est un dispositif d'Etat. Cela ne veut pas dire que l'Etat n'y jouera qu'un rôle de contrôle ; en plus, j'ai préconisé, car c'est dans mon groupe de travail, que l'Agence se dote d'un dispositif de contrôle qui soit externe aux grands corps de contrôle de l'Etat, ce qui n'interdit pas l'IGAS, l'Inspection générale des Finances d'aller voir ce qui se passe dans la manière dont on dépense des fonds publics ; mais nous allons réfléchir à un dispositif de contrôle interne à l'Agence, autonome.

Didier GROSJEAN, Conseil Général du Bas-Rhin

Nous avons aussi une certaine expérience en matière de service civil, nous avons travaillé notamment sur la mise à disposition d'ambassadeurs de la Défenseure des Enfants, sur la collaboration avec un grand réseau, UNICITES, mais qui n'est pas exclusif, nous travaillons avec d'autres, sur la collaboration des missions d'intérêt général dans les médiathèques, les maisons de retraite, pour l'information des jeunes aussi, dans les collèges, sur des questions de prévention santé notamment. Je voudrais témoigner et poser une question car pour le moment, on a beaucoup parlé de ce qui existe déjà, il faut peut-être se projeter sur le développement du service civique c'est-à-dire les fameux 10 % de la classe d'âge.

La volonté de la collectivité qui sera bientôt rejointe par la Région d'ailleurs, est vraiment de participer à plein dans le développement du service civique. Nous avons parlé de l'expérience de la Ligue de l'Enseignement, d'UNICITES, de choses qui existent déjà ; si l'on veut passer de 10.000 volontaires service civique à 70.000 on voit bien que ce n'est pas forcément avec les réseaux traditionnels que cela pourra se faire, voire même dans le réseau associatif ; et encore ! Deux pistes me semblent insuffisamment creusées pour le moment et je rejoins mon collègue de la Région Rhône Alpes, car je crois que les collectivités, notamment régions et départements ont toute leur place : le dispositif

d'intermédiation que font actuellement des réseaux ; cela doit être le cas de la Ligue de l'Enseignement, mais c'est aussi le cas d'UNICITES, d'autres partenaires comme chez nous la Fédération des MJC qui est en train de se positionner là-dessus ; c'est quelque chose qu'il y aurait peut-être lieu de développer, qui me paraît de nature, d'abord à garantir le fait qu'il ne s'agit pas d'embauches, précisément, que l'on préserve bien la nature d'un engagement de service civique pour le jeune, et la question de la formation.

L'intermédiation, c'est la possibilité pour une association, un réseau associatif d'une manière générale, pour ce que j'en connais, mais vous avez sans doute d'autres éclairages, de pouvoir mettre à disposition d'opérateurs associatifs, voire même de collectivités, des volontaires en service civique. Cela me semble une garantie par rapport à ce que l'on évoquait tout à l'heure sur la substitution aux CAE et autres. Mais pour autant, pour aller à 70.000 volontaires sur une classe d'âge, c'est la 2^{ème} piste qui me paraît être importante, c'est développer le volontariat service civique dans les collectivités territoriales, départements et régions bien sûr, mais surtout communes, intercommunalités et autres ; or, aujourd'hui, il me semble que c'est un continent totalement inexploré, pour lequel les collectivités de second rang, type région ou département ont toute leur place, et l'Etat bien évidemment, car c'est un dispositif Etat, on reste bien toujours sur cette idée.

Je me tourne à la fois vers Monsieur le Député et les représentants nationaux, il y aurait peut-être des moyens d'accompagnement à développer, en liaison avec les collectivités de second rang, pour accompagner les communes et les intercommunalités dont le niveau d'information aujourd'hui est totalement nul, et c'est là où je pense qu'il y a pour le coup un vrai risque de substitution à des dispositifs de contrats aidés qui existaient antérieurement, non pas que les collectivités soient naturellement méchantes, mais qu'elles n'ont peut-être pas tout simplement l'expertise, ou ont besoin d'une intermédiation.

Frantz HAUW

Sur les réseaux, avant de laisser la parole à nos intervenants, nous sommes au démarrage du service civique, donc en terme de communication, de structuration, des choses se mettent en place ; en terme d'association, en tant que Direction départementale de la Cohésion sociale, de la Protection de la Population, maintenant que nous sommes entre DDASS, répression des fraudes, services vétérinaires, il est vrai que le champ associatif pour nous va des associations de la confédération paysanne en passant par le réseau « bienvenue à la ferme », les CHR, les FJT, les associations de consommateurs ; sur ce champ, c'est énorme. Mais sur les collectivités locales aujourd'hui, et les collectivités territoriales, tout reste à faire.

Elisabeth CUNHA

Dans le cadre du SVE, nous avons quelques collectivités qui accueillent et envoient des jeunes : des régions, des Conseils généraux, des municipalités ; c'est beaucoup utilisé pour redynamiser les comités de jumelage. Nous sommes sur un partenariat avec la ville du pays en face ; quand un jeune arrive dans un comité de jumelage qui a du mal à avancer, le jeune a un regard, il a un objectif, qui est d'échanger avec son pays ; il y a donc des redynamisations de comités de jumelage avec des accueils et des envois de volontaires européens. Des municipalités utilisent des volontaires européens aussi ; la ville de Grenoble en a accueilli plusieurs en tant que témoins de l'Europe, de ce qu'est la citoyenneté européenne, un autre pays ; dans leur politique jeunesse européenne, les jeunes viennent plutôt comme des porteurs de message, pour montrer aux autres jeunes que c'est possible, qu'ils peuvent le faire. Nous ne sommes pas dans le détail des projets, mais nous pourrions faire témoigner des mairies, des Conseils généraux qui le font ; le témoignage d'autres collectivités est le plus important, car c'est concret ; ils ont tout l'impact que cela a au niveau financier local ; nous ne l'avons pas forcément, car nous ne sommes pas au quotidien avec eux ; nous avons aussi des lycées agricoles qui accueillent des volontaires, car ils ont des missions de boutiques autour du développement durable, ils sont beaucoup dans des partenariats dans d'autres pays et d'autres villes.

Ce sont des pistes qui existent déjà à une petite échelle, nous en avons 77 et dedans, je mets les mairies, les Conseils généraux, régionaux, les lycées agricoles ; ce n'est pas énorme en terme de structure qui peuvent accueillir et envoyer ; mais cela existe ; peut-être, je le dis dans l'absolu sans savoir comment le mettre en place, mais nous pouvons envisager de réunir ceux qui font déjà sur un certain type de volontariat, qui reste du volontariat, de l'engagement de jeunes, de l'accueil de jeunes, qui le témoignent et le portent auprès des autres, par des exemples concrets et l'impact que cela a

localement, autour de la population, de la collectivité mais également en terme financier ; il est aussi important de savoir en quoi la collectivité s'engagera de ce côté.

Ce sont des choses qui existent, peut-être à une petite échelle, mais on pourrait partir de ce qui existe en terme d'exemple, pour tenter de développer ce volet service civique, localement, en Europe, à l'international, mais ce sont des choses qui fonctionnent déjà ; les structures, les collectivités qui font du SVE avec nous, ce n'est pas seulement un envoi et un accueil, elles font le premier, et ensuite, elles continuent ; c'est vraiment un apport de redynamisation. Cela leur permet de mettre autour de la table des structures associatives ou autres, qui travaillent déjà avec la collectivité mais en bilatéral, et de faire discuter tout le monde, de caler tout cela dans une politique jeunesse territoriale, en fonction des besoins, aussi bien du monde urbain que du monde rural.

Catherine BACON, Adjointe à la jeunesse et à la vie associative de la ville de Tourcoing

Sur l'exemple que vous citez sur les villes jumelées, notre souci est de redynamiser, en tout cas de donner un nouveau visage à ces jumelages ; nous nous sommes dit que nous allions nous saisir de cette occasion ; nous sommes porteurs d'un projet retenu dans le Nord que l'on appelle « Ambassadeurs jeunesse » ; dès janvier, nous envoyons 32 jeunes, que nous allons prendre en charge dans l'ensemble de nos services ville, sur le plan culturel, sportif, à tous les niveaux ; nous avons des jumelages un peu différents dans quelques pays ; cela demande un vrai investissement ; j'entendais tout à l'heure parler de l'accompagnement, cela me paraît essentiel ; actuellement, nos services de la ville sont un peu inquiets, nous sommes en tout cas en train d'y travailler ; il faut toujours là travailler la transversalité, qui n'est pas évidente ; ils se disent « après tout, c'est le service jeunesse qui lance cela ... » ; vous connaissez tous ces difficultés.

Il faut absolument qu'on puisse avancer là-dessus ; passer par des jeunes qui vont dire « qu'est-ce qu'être un jeune ? » au Portugal, à Guimarães, etc., ce que cela signifie, il va revenir, porter cela dans certains collèges et lycées, tout sera mis en ligne sur notre site Internet jeunesse que l'on appelle « la Station » chez nous ; cela me paraît essentiel. Je pose une question : quand on envoie un jeune, cela va, il y a une participation de l'Etat, j'entends bien, j'entends bien que 100 € sont à notre charge, mais quand vous multipliez par autant de personnes, les cordons de la bourse sont ce qu'ils sont aujourd'hui ; on a dix fois plus de priorités avec moins de budget ; comment fait-on pour les 100 € restants mensuels, multipliés par autant de jeunes ? Je cherche de l'argent, et si vous avez des idées, je suis preneuse.

Fabien CAULIER, Coordonnateur territorial jeunesse dans le département du Nord

Le département du Nord est en train actuellement de mener une étude pour l'accueil de 50 SVE durant 2 ans (100 SVE donc) ; nous sommes à un chiffre de 140.000 € ; au-delà des 100 €, il y a le volet accompagnement, le volet formation ; comme nous travaillons dans un département, il y a tout le volet transport des SVE pour faire les regroupements ; on parlait d'argent tout à l'heure, il faut largement dépasser le cadre de 100 € par mois, car il y a également l'accompagnement et la formation civique et citoyenne que l'on désire mettre derrière.

Bernard LESTERLIN

Sur les deux dernières interventions, Tourcoing et le Conseil général du Nord, c'est bien pour cela qu'il ne faut pas assécher les finances locales ; si l'on veut développer les échanges, la citoyenneté, les échanges interculturels, il est évident qu'on ne le fera pas avec des cacahuètes. Le SVE a une modalité de financement qui est distincte du service civique tel qu'il découle de la loi, le nouveau, celui qui n'existait pas encore. Monsieur du Bas-Rhin a posé des questions sur l'intermédiation ; un certain nombre de concepts comme cela ne sont pas dans la loi mais il y a un consensus pour les encourager, ainsi que la mobilité géographique. L'intermédiation est ce qui rend possible la mobilité entre les missions, ce qu'a expérimenté notamment UNICITES mais ils ne sont pas les seuls, permettre à un jeune qui est dans le social de passer quelques mois dans l'environnemental, passer du soutien aux handicapés lourds à la replantation d'arbres dans la forêt méditerranéenne, pour illustrer.

La mobilité géographique, ce n'est pas écrit dans la loi, mais on y tient tous beaucoup ; la mobilité géographique à l'intérieur de l'hexagone permet tout le plus que permet le volontariat international ; le choc culturel existe entre le Bourbonnais et le Nord, ou le Bourbonnais et le Gers ; à partir du moment où le jeune est déconnecté pendant un temps de son environnement habituel, qu'il a d'autres repères à reconstruire, il est en situation de plus grande recherche de ses propres potentialités ; c'est là que le

service civique représente un plus : la révélation de ses envies, de ses compétences, de ses talents. Et rencontrer des gens qu'on n'aurait pas rencontré autrement, mais je ne développe pas ce discours, on le connaît bien.

Sur la représentation des collectivités territoriales, c'est comme pour le financement, on vient de très loin, car le Gouvernement dans le débat sur le texte a refusé que nous précisions qui devait participer à la gouvernance ; il faut quand même que vous sachiez que Véronique et moi-même, qui siégeons au comité stratégique, elle en tout cas, le comité stratégique a été créé par cooptation ; je suis allé à la pêche, je suis allé voir Alain ROUSSET pour l'association des Régions de France, Michel DESTOT pour l'association des grandes villes de France et d'autres pour m'assurer que ces organismes représentatifs des collectivités territoriales soient bien représentés. Il y a eu ensuite des discussions avec les grands réseaux associatifs, le CNAJEP, etc., pour que le monde associatif soit représenté ; ce n'est ni dans la loi, ni dans le décret d'application en général, ni dans la convention constitutive du GIP ; on est arrivé à un truc qui n'est pas parfait, mais en tout cas on se retrouve autour de la table, et on se réunit jeudi, avec des représentants des collectivités, du monde associatif, des établissements publics, et depuis la semaine dernière, car j'étais dans le groupe qui traite de la jeunesse et de la communication, nous y avons adjoint Steve, une représentation des jeunes, qui n'est pas démocratique, qui s'appuie sur des jeunes qui, comme toi, ont déjà eu cette expérience. On verra plus tard comment les jeunes s'organiseront pour avoir leur mot à dire sur les orientations stratégiques du dispositif.

Un dernier mot sur l'accompagnement : pour le coup, tout le monde en a parlé, c'est très important, mais un article de la loi dit beaucoup de choses dessus, l'article L 120-14 du code révisé du service national, qui parle du tutorat, de l'accompagnement, de l'accompagnement vers la sortie du dispositif ; je ne vais pas vous le lire, vous avez la loi, lisez-le, cela dit beaucoup de choses et répond à beaucoup de questions qui ont été posées.

Frantz HAUW

Peut-être un mot de conclusion ?

Steve SAMANBJEU

En conclusion, la Ligue de l'Enseignement m'a convaincu et j'espère qu'elle vous convaincra.

Elisabeth CUNHA

Nous sommes tous convaincus de l'importance de cette mobilité, ce volontariat dans un parcours de jeune, pour les collectivités et nous tous ; dans la mise en place du service civique, ils ne sont pas là et je ne les représente pas, mais nous sommes assez proches, nous sommes au même étage, nous nous voyons régulièrement, l'Agence et toute l'équipe travaillons ensemble, nous échangeons beaucoup ; je demande simplement un peu de patience dans la mise en place des choses ; cela se fait, des groupes de travail sont en place, tout arrive ; la semaine prochaine, les référentiels commenceront à arriver, y compris sur la formation, le tutorat ; un peu de patience, la loi est du 10 mars, l'Agence est en place depuis le 1^{er} juillet, les équipes se mettent en place aussi ; il faut laisser du temps ; on l'a vécu avec le SVE, ce n'est pas du jour au lendemain que tout s'est construit, on a besoin de tout le monde pour construire aussi et des idées de tout le monde. Il faut faire du volontariat ! L'année prochaine est l'année européenne du volontariat, il faut se saisir de cette année pour mettre en avant l'engagement des jeunes, le valoriser et innover dans les actions que l'on peut mener ; nous sommes là pour vous aider, avec les moyens que nous avons, mais nous sommes là pour vous aider en tout cas.

Véronique BUSSON

Deux points simplement, l'un très fortement : maintenant que c'est lancé, avec les imperfections qu'il peut y avoir et les aléas qu'il y a encore, il ne faudrait pas que demain ou après demain il n'y ait plus rien ; là où l'on s'est un peu engagé avec les réseaux associatifs, c'est pour dire qu'il y a un formidable élan, une formidable mobilisation qui a commencé, qui doit se développer, y compris dans les collectivités ; en tant que réseau associatif, nous avons depuis 3 ans sous des modes divers, essayé de mobiliser et faire comprendre des acteurs sur tout le territoire ; ce n'est pas encore suffisant pour le nombre de postes envisagés peut-être, mais cette mobilisation et celle des jeunes aujourd'hui, il ne faut pas la laisser tomber. J'entends bien dans le contexte actuel tous les problèmes des finances publiques réduites, je ne sais pas trancher, d'abord on ne me demande rien, mais réellement, ce serait une catastrophe si demain il n'y avait plus de service civique pour une raison ou une autre ; la

loi, les Députés, les choses qui sont mises en place, peuvent garantir qu'effectivement, il y a un consensus fort autour de ce service civique, il ne faudrait pas qu'il soit au détriment d'autre chose, dans ce contexte, notamment par rapport aux jeunes, car il y a tant de choses à faire dans ce contexte aujourd'hui, mais ce serait une catastrophe réellement si demain, cela cessait.

On a à prouver aussi, et nous avons tous ensemble à prouver, que c'est quelque chose qui va marcher, qui est intéressant pour les jeunes, qui n'est pas de la substitution, qui a de l'intérêt pour tout le monde et que l'on y gagne, et que l'on y gagne aussi dans l'image des jeunes dans notre société et la place qui leur est, non pas accordée, mais que l'on travaille avec eux ; c'est une évolution de la société qui est clef ; c'est aussi par plein d'autres choses, mais le service civique doit être cela, une transformation de la société autour de la participation de la jeunesse et de l'image que l'on a de la jeunesse.

Frantz HAUW

Pour synthétiser rapidement ce qui a été dit au cours de cet atelier, le service civique, on en est bien à son début, les choses sont en train de se mettre en place ; on est bien sur de l'engagement ; ce qui a été mis en évidence aussi est l'importance de l'accueil, de l'accompagnement ; manifestement, il y a un réel intérêt, à la fois pour le jeune et pour la structure accueillante ; la gouvernance est en train de se mettre en place, avec des expérimentations diverses et variées ; il y a un effort de communication à faire, notamment à destination des collectivités locales et collectivités territoriales même si aujourd'hui des collectivités territoriales sont investies dans la mise en œuvre ; tout reste à faire, tout reste à imaginer ; la balle est dans votre camp. Une petite suggestion personnelle à l'attention de Madame l'élue de Tourcoing et l'attention du Conseil général du Nord, étant moi-même originaire du département du Nord, je ferai tout pour que les services civiques puissent aller de l'Allier au département du Nord.

Bernard LESTERLIN

Je voudrais me féliciter de l'initiative du département de l'Allier d'avoir permis cette réunion ; je ne veux pas être dans le monde des « bisounours », la loi a été promulguée le 10 mars, il est important que sorte de ce séminaire le message, car il y en a partout, qui remonte jusqu'à l'Etat, car la copie n'est pas complètement revue ; je viens d'aller installer à la Réunion et à Mayotte, en m'inspirant d'ailleurs du rapport de Dominique VERSINI, Défenseure des Enfants, le décret d'application rendant le service civique applicable à l'outre mer ; les arrêtés qui doivent découler de ce décret et qui vont fixer les choses essentielles que sont le montant de l'indemnité pour le jeune et la nature exacte de sa mission, dépendent de la sortie de ces éléments.

Je voudrais quand même regretter que dans cette région où se trouve un des territoires expérimentaux, l'Etat dans sa représentation territoriale attende la semaine prochaine pour procéder à la première réunion qui va permettre le déclenchement de tout le reste ; du fait que le Préfet de Région Auvergne n'a pas encore réuni son comité, ce qui lui est demandé depuis le mois de juin, l'Allier qui est un des départements expérimentaux ne peut pas mettre en place les dispositifs pour lesquels objectivement, tous nos collègues représentants de l'Etat et des services sont prêts ; les partenaires associatifs sont prêts, la Ligue et son expérience ; donc, il faut que l'Etat se bouge, dans sa réalité centrale et dans sa réalité déconcentrée, sinon on ne va pas y arriver ; il ne faut pas que les partenaires courent après l'Etat, il faut que l'Etat joue le jeu d'une vraie gestion partenariale. Je ne parle pas de décentralisation, c'est un dispositif d'Etat, sous la responsabilité de l'Etat, mais qui ne peut être géré correctement que dans la proximité, et la proximité, c'est l'ensemble des partenaires ; je pense que ce message doit remonter.

Frantz HAUW

Message entendu.